DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. **4000**

SACOBEL
SAFETY PRODUCTS

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

4000 – gant bouclette, poignet tricot

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

Fait à Breda, le 21/04/2018
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général